

## Annexe 2 à la Résolution 11.16 (Rev.COP12)

### **MANDAT DU GROUPE SPÉCIAL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA CHASSE, LE PRÉLÈVEMENT ET LE COMMERCE ILLÉGAUX DES OISEAUX MIGRATEURS LE LONG DE LA VOIE DE MIGRATION ASIE DE L'EST-AUSTRALASIE (ITTEA)**

#### **Contexte et objet**

Ce Groupe spécial est établi en conformité avec le mandat présenté par la Résolution adoptée à la COP11 intitulée « Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs » pour aider les Parties à la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et ses instruments compétents, ainsi que les AME et les Conventions pertinentes à s'acquitter de leurs obligations s'agissant de protéger les oiseaux migrateurs de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux.

#### **Objectif**

Garantir que ni chasse, ni prélèvement, ni commerce illégaux des oiseaux migrateurs n'auront lieu le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (EAAF).

#### **Rôle**

Le rôle du Groupe spécial, est de faciliter des efforts et des procédures concertés pour lutter contre la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs sur la voie de migration Asie de l'Est-Australasie en étroite coopération avec le Partenariat de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie.

#### **Champ d'application**

Le Groupe spécial sera régional, couvrant tous les États situés le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, c'est-à-dire: Australie, Bangladesh, Brunei, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée (Corée du Sud), République populaire démocratique de Corée, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste (Timor oriental) et Viet Nam.

Le Groupe spécial couvrira tous les taxons d'oiseaux migrateurs identifiés par la CMS, à l'exception des oiseaux d'eau.

#### **Attributions**

Le Groupe spécial devra:

- Appuyer et guider une étude de l'état des règlements sur la chasse concernant les oiseaux migrateurs dans l'EAAF;
- Appuyer et guider une analyse de la situation sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux le long de la voie de migration, en s'appuyant sur le travail effectué par le MIKT de la CMS dans la région méditerranéenne, en Europe et au Moyen-Orient;
- Encourager et faciliter l'application des décisions et des plans pertinents adoptés dans le cadre des AME ou d'autres cadres, en particulier la CMS, l'Initiative en faveur des oiseaux migrateurs de l'Arctique (AMBI) et des Accords bilatéraux sur les oiseaux migrateurs;
- Stimuler une communication interne et externe et l'échange d'informations, d'expériences, de bonnes pratiques et de savoir-faire;

- Aider à la mobilisation de ressources pour mener les actions prioritaires, y compris la coopération avec l'ANASE;
- Assurer le suivi de l'application des décisions et des plans et de leur efficacité et soumettre régulièrement des rapports d'activité aux organes directeurs des AME, y compris par le biais d'un « tableau de bord » intergouvernemental pour indiquer les progrès réalisés pour éliminer la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs;
- Renforcer les réseaux régionaux et internationaux ayant une expérience dans le domaine de la chasse, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs (par exemple, le Réseau de l'ANASE pour l'application des lois de protection des espèces sauvages); et
- Établir des liens et partager des expériences avec à la fois le MIKT de la CMS et le groupe spécial de l'EAAFP.

## **Composition**

Le Groupe spécial sera composé de représentants des institutions gouvernementales compétentes dans le domaine de l'environnement, de la gestion du gibier, de l'application des lois et de l'aspect judiciaire dans les Parties aux AME participants dans la région de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie.

Y prendront part également des observateurs des Secrétariats des AME et des cadres participants, ainsi que des instituts universitaires, la communauté des chasseurs, des ONG et autres parties prenantes, selon le cas.

Seront aussi invités à contribuer au Groupe spécial les représentants ci-après:

- Représentants des Parties se trouvant tout le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie et au-delà qui souhaitent appuyer les travaux du Groupe spécial;
- Représentants du Conseil scientifique de la CMS, du MIKT de la CMS, du Groupe spécial de l'EAAFP, du Comité technique de l'AEWA, du Groupe spécial de la CMS sur la prévention de l'empoisonnement, du Groupe spécial sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, du Groupe spécial sur les voies aériennes et d'autres groupes ayant une expérience pertinente;
- Représentants de l'Accord bilatéral sur les oiseaux migrateurs pertinent et les groupes d'experts de l'UICN; et
- Experts indépendants sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux et sur l'écologie des oiseaux migrateurs et la politique y afférente.

## **Gouvernance**

Le Groupe spécial élira un Président et un Vice-président parmi ses membres.

Les décisions seront prises autant que possible en cherchant un consensus auprès des membres du Groupe.

Le Groupe spécial agira en cherchant un consensus, autant que possible parmi ses membres et en se conformant à un *modus operandi* qui sera établi après que le Groupe spécial aura été convoqué.

## **Fonctionnement**

Sous réserve de la disponibilité de fonds, un coordonnateur sera nommé par le Groupe spécial et assumera les fonctions ci-après:

- organiser les réunions du Groupe spécial et préparer les documents d'information;
- maintenir et modérer la plateforme de communication du Groupe spécial (site web et intranet);
- faciliter l'application des décisions du Groupe spécial;
- faciliter la collecte de fonds et la mobilisation de ressources; et
- faciliter l'engagement avec les parties prenantes au sein et hors du Groupe spécial.

Le Groupe spécial se réunira à intervalles appropriés, selon les besoins et en fonction des fonds disponibles. Entre les réunions, le travail sera effectué par voie électronique sur l'espace de travail en ligne (intranet) dans le site web du Groupe spécial, qui sera le principal moyen de communication.

Le Groupe spécial, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, sous réserve de la disponibilité de fonds, organisera des ateliers régionaux dans les zones sensibles, pour aider à la mise en place de solutions locales ou régionales appropriées.